

## **AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE**

Conformément aux dispositions de l'article 65 alinéa 2 du décret présidentiel n° 15 – 247 du 16 septembre 2015 portant sur la réglementation des Marchés Public et des Délégations de Service Public.

Le Président de l'Assemblée Populaire Communale de Mechroha informe les soumissionnaires concernés par le projet **Acquisition de Fourniture Alimentaire dans le cadre d'alimentation de toutes les établissements scolaire de la commune de mechroha**

et ayant fait l'objet d'un avis d'appel d'offres ouvert avec exigence de capacité minimales N° 56 / 2025 paru sur les quotidiens **ESSAKR le 28 Décembre 2025** et **HORIZONS le 29 Décembre 2025** que les notes pondérées, ont fait l'objet d'une attribution provisoire, qui se traduit comme suit :

Lot n° 03 : Pain

<b>Le Soumissionnaire Retenu</b>	<b>Montant Minimal de l'offre en TTC avant correction</b>	<b>Montant Minimal de l'offre en TTC Après correction</b>	<b>Montant Maximal de l'offre en TTC avant correction</b>	<b>Montant Maximal de l'offre en TTC Après correction</b>	<b>NOTE Technique Obtenue</b>	<b>Observation</b>
<b>CHAIB NADHIRA</b> Mechroha  N° Ident Fiscale 28041040020417000000	1.820.000,00 DA	1.820.000,00 DA	2.730.000,00 DA	2.730.000,00 DA	18/22 Points	L'offre Unique

Conformément aux dispositions de l'article 82 alinéa 4 du décret présidentiel cité ci-dessus.

Les soumissionnaires intéressés peuvent se rapprocher du service des marchés au plus tard trois (03) jours à compter de la première date de parution du présent avis sur les quotidiens **ESSAKR et HORIZONS**,

pour prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres technique et financières.

Les contestataires peuvent adresser leurs recours à Mr le Président de la commission des marchés, dans un délai ne dépassant pas dix ( 10 ) jours à compter de la première date de parution du présent avis sur les quotidiens **ESSAKR et HORIZONS**.